

Arrêté n° 69 / 2023

portant fermeture annuelle de l'aire d'accueil des gens du voyage

- Année 2023 -

Le Maire de Grenade sur Garonne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en application de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la compétence "aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage" est au 1er janvier 2017, une compétence obligatoire de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans,

Considérant que le pouvoir de police administrative spéciale en matière d'aires d'accueil des gens du voyage appartient au Maire,

Considérant qu'il convient de fermer annuellement l'aire d'accueil des gens du voyage « Fort St Bernard », pour l'entretien général et les réparations,

ARRETE

Article 1 :

L'aire d'accueil des gens du voyage « Fort St Bernard » à Grenade, sera fermée : du vendredi 11 août 2023 (9h) au lundi 11 septembre 2023 (9h).

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Grenade, au responsable de la Police Municipale, à la Communauté de Communes des Hauts Tolosans et affichée sur site.

Fait à Grenade le 06 mars 2023

Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade,

